

Image not found or type unknown



construction de piscine par camping sous mes fenetres

Par **cupoftea**, le **08/06/2011** à **11:49**

bonjour

Le camping voisin de ma maion construit une grande piscine dont la plage vient à même pas 5 cm de mon grillage. Ma fenêtre de chambre donne sur leur piscine!!!!

Ils vont faire de l'aquagym et des animations aussi.

Le permis a été accordé, j'ai vu la mairie qui m'a dit que tout est conforme. J'ai vu le responsable du camping, il ne veut pas changer de place, pour ne pas gener ses campeurs par le bruit des activités!!!!!!!

Au secours!!!!!!! Ai je un recours? A qui m'adresser?

Par **Domil**, le **08/06/2011** à **19:14**

Contestez le permis déjà

Puis avisez le camping que si vous avez du bruit, vous porterez l'affaire en justice

Par **cupoftea**, le **09/06/2011** à **10:13**

Merci de votre réponse.

Comment conteste t on un permis?

Je suis deja allée à la mairie et le responsable du camping ne me répond plus au telephone.

Faut il prendre un avocat?

merci

Par **kmol**, le **08/07/2011** à **14:44**

Bjr,

Au moins tu pourras voir des beaux hommes, ou des belles femmes en maillot de bain toute la journée :))

Un peu plus sérieusement, à mon avis la mairie sera forcément du côté d'un camping qui lui ramène plein de vacanciers qui ont envie de dépenser et qui feront marcher les commerces plutôt que du tiens.

Si la piscine se fait tu pourras aussi porter plainte pour nuisance sonores, je crois qu'à partir d'un certain seuil de bruit, si celui-ci est répété, c'est considéré comme nuisance sonores.

Cordialement.

Par **Domil**, le **08/07/2011** à **14:48**

<http://www.linternaute.com/argent/pratique/vos-droits/logement/aides/378/contester-un-permis-de-construire.html>

Par **trennec**, le **09/07/2011** à **15:43**

cher Monsieur,

Si le permis de construire n'a pas fait l'objet d'un affichage, il n'existe pas de délai pour présenter un recours contentieux au tribunal administratif. Un recours administratif gracieux auprès du maire ne sert généralement à rien. Le maire qui a pris la décision de délivrer le permis ne va pas revenir sur sa décision pour vous faire plaisir. C'est donc généralement une perte de temps.

S'agissant du recours au tribunal, je vous conseille de prendre l'attache d'un professionnel car la requête n'est pas une simple lettre. Le recours doit comporter des moyens de légalité externe et de légalité interne. La requête doit comporter un exposé des faits et une conclusion claire, bref pour que votre recours ait des chances de succès et ne soit pas un simple coup d'épée dans l'eau, il vaut mieux ne pas improviser.